



Le 6 février 2024 à Paris

BULLETIN "SPECIAL"* DE RÉSERVATION

PRÉNOM
NOM
SOCIÉTÉ
ADRESSE
VILLE / PAYS
CODE POSTAL
MAIL TÉLÉPHONE

*Offre comportant une remise exceptionnelle de 15%, valable jusqu'au 15 décembre 2023

RÈGLEMENT

- Partenaire Premium** 18 258,00 € TTC *au lieu de* 21 480,00€ TTC *
- Partenaire Prestige** 15 198,00 TTC *au lieu de* 17 880,00 € TTC *
- Table d'honneur Premium** 8 058,00 € TTC *au lieu de* 9 480,00 € TTC *
- Table d'honneur Prestige** 7 038,00 TTC *au lieu de* 8 280,00 € TTC *

*TVA à 20% incluse

01

Par chèque

02

Par virement
bancaire

(IBAN N° FR7618206000435336570900147)

Date, cachet de l'entreprise et signature obligatoire
(précédée de la mention "bon pour accord")

IMMO WEEK
NEWS & CONNEXIONS IMMOBILIÈRES



**DEVENEZ PARTENAIRE
PREMIUM : ~~17 900€ HT~~
15 215€ HT**



**DEVENEZ PARTENAIRE
PRESTIGE : ~~14 900€ HT~~
12 665€ HT**



- Parrainage du Trophée Logement et Territoires du Professionnel de l'Année ou du Jury.
- Présence de l'identité visuelle de votre société sur l'ensemble de nos supports de communication (hors publicité) relatifs à l'événement.
- Présence de l'identité visuelle de votre société sur grand écran sur la scène du Salon Berlioz de l'Intercontinental Paris Le Grand.
- Dix invitations au débat, à la cérémonie et au déjeuner des Trophées Logement et Territoires.
- Insertion d'un bandeau publicitaire dans notre newsletter, Immoweeek le 13h, pendant 15 jours.
- Votre insertion publicitaire dans le magazine des Trophées Logement et Territoires.
- La présence de votre logo sur votre table, située au centre de la verrière haute de l'Intercontinental Paris Le Grand.

- Présence de l'identité visuelle de votre société sur l'ensemble de nos supports de communication (hors publicité) relatifs à l'événement.
- Présence de l'identité visuelle de votre société sur grand écran sur la scène du Salon Berlioz de l'Intercontinental Paris Le Grand.
- Parrainage du Trophée Logement et Territoires (au choix par ordre de priorité, hors Professionnel de l'année et Jury).
- Dix invitations au débat, à la cérémonie et au déjeuner des Trophées Logement et Territoires.
- Votre insertion publicitaire dans le magazine des Trophées Logement et Territoires.
- La présence de votre logo sur votre table, située au centre de la verrière haute de l'Intercontinental Paris Le Grand.



RÉSERVER UNE TABLE D'HONNEUR PREMIUM :

~~7 900€ HT~~
6 715€ HT



Dix invitations au débat, à la cérémonie et au déjeuner des Trophées Logement et Territoires.

La présence de votre logo sur votre table.

Votre insertion publicitaire dans le magazine des Trophées Logement et Territoires.



RÉSERVER UNE TABLE D'HONNEUR PRESTIGE :

~~6 900€ HT~~
5 865€ HT



Dix invitations au débat, à la cérémonie et au déjeuner des Trophées Logement et Territoires.

La présence de votre logo sur votre table.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toute souscription de partenariat ou de table(s) à la cérémonie des Trophées Logements et Territoires 2023 est soumise à l'acceptation de nos conditions générales de vente.

1. L'inscription à cette cérémonie implique l'acceptation sans réserve de nos conditions générales de vente. Aucune autre condition en contradiction avec les présentes conditions générales de vente ne saurait prévaloir et ne pourra être invoquée par le souscripteur.
 2. Toute réservation d'un partenariat ou de table(s) d'honneur à l'Intercontinental Paris Le Grand pour la cérémonie des Trophées Logements et Territoires 2023 sera définitive dès la signature du bon de réservation.
 3. Une fois le bon de réservation signé, toute demande d'annulation de la réservation jusqu'à un mois avant la manifestation (soit le 06/01/2024) sera remboursée à hauteur de 50% du montant total engagé. Au-delà de cette date aucun remboursement ne pourra être effectué.
Paiement : les factures seront établies dès réception du bon de réservation et devront être réglées dans leur intégralité avant le soir de la manifestation, c'est à dire avant le 6 février 2024 par chèque ou par virement.
- Si dans les 30 jours qui précèdent le début de la manifestation le client souhaite réduire le nombre de ses invités, Immoweeek ne pourra modifier le prix de la prestation prévu initialement sur ledit contrat.
4. Dans le cas où, pour une raison justifiée et indépendante de sa volonté, et en cas de force majeure, Immoweeek se trouverait dans l'impossibilité d'effectuer la manifestation, sa responsabilité serait strictement limitée au remboursement des sommes correspondant à la prestation non réalisée et versée par le client.